**Rapport de la Réunion du Bureau de la FAL du lundi 23 août 2021 à 19 :00 à la Maison des Sports**

**Convoqués :**

**Frank Engel, président (FE) OK**

**Erny Mattiussi, 1er VP (EM) OK**

**Arny Weber, 2ème VP (AM) Excusé**

**Jean Lorang, trésorier (JL) OK**

**Carlo Lecuit, prés. d‘honneur, invité (CL) OK**

**JC Weber, secrétaire général (JW) OK**

**Marc Ewerling, invité (CPL) (ME) Excusé**

1. **Ratification du rapport de la réunion du Bureau 05/07/21**

Lecture du Rapport et corrections adoptées. La disponibilité du Rapport sera publiée.

1. **Gestion Licences Sportives**

EM fait remarquer que le Site Licences Sportives FAI refuse d’enregistrer des licences sans adresse Email. JW se charge de clarifier ce point avec Visa-Matti.

(Note après réunion : Visa-Matti a confirmé cette procédure)

1. **Gestion ELNT**
* **Analyse et discussion du rapport de la Commission d’exploitation de l’aérodrome de Noertrange du 15 juin (Annexe 1 OJ).**

Lors des discussions il ressort que la FAL ne peut en aucun cas assumer le rôle d’exploitant de ELNT sans convention avec le gouvernement. Le Bureau décide de se concentrer sur les questions suivantes à discuter lors de la prochaine réunion de la Commission d’Exploitation :

1. Qui est responsable et doit financer la remise en état des localités à Noertrange (hangar, club-house, station essence) ?
2. Qui doit financer l’entretien de ELNT une fois remis en état ?
3. Efforts à réaliser pour obtenir l’appui du Ministre du Tourisme pour le développement éventuel du site ELNT dans le cadre du tourisme.
4. Convention d’exploitation Gouvernement / FAL
* **Analyse** ***REGLEMENT INTERIEUR Commission Technique et Opérationnelle* ELNT (Annexe 4 OJ)**

Il est retenu que le document présenté par le CPL ne répond pas à l’obligation réglementaire pour un Règlement Interne. CL présente le Règlement Interne CLVV pour servir de modèle.

* **Frais énergie électrique ELNT**

Le Bureau décide de prendre en charge les frais d’électricité ELNT tant que ces frais pourront être refacturés (comme par le passé) au Ministère des Sports.

1. **Projet Hangar Aérostation à Useldange**

JL rappellera à Claude Kraft (président CLA) d’organiser une réunion de concertation avec le CLVV et la FAL.

1. **Gestion Secrétariat**
* **Projet secrétaire administratif (FE)**

Relance intervention auprès du Ministre Kersch par le président. Une lettre du président à ce sujet a été adressée au Ministre avec un profil adapté.

* **Remise en ordre des locaux (Bureau et archives) (EM)**
* Pit Klein a demandé qu’on le débarrasse des archives FAL qu’il a hérité de Paul Royère
* L’archivage des dossiers FAL sera réalisée en hiver (dossiers Klein et Weber inclus).
1. **Finances**

**Rapport de Caisse**

JL relancera les membres pour le payement des cotisations.

1. **Relations FAI et Délégués FAI**

Nomination délégation FAL à la Conférence Générale du 9 au 11 Novembre 2021.

JW et CL seront nommés pour représenter la FAL à la CG FAI

1. **Commission Sportive**

Demande de subsides de Christophe BETZEN pour sa participation aux Championnats d’Europe 2021 AX en Hongrie.

La demande a été retenue et le subside a été fixé au maximum possible, c.à.d. 450.- Euros. JL Informera Christophe que le subside ne pourra être payé qu’après règlement de la cotisation FAL du LBC.

1. **Relations Membres**

JL signale qu’il n’y a que très peu de réponses de la part des membres suit au questionnaire « Membres 2021 ». Il essayera d’avoir plus de succès avec des appels téléphoniques.

1. **Commission Consultative Aéroportuaire**
* Rapport de la Réunion MMDT avec les clubs FINDEL (Annexe 3 OJ)
* CL rapporte que les clubs d’aviation du Findel vont se concerter pour demander une entrevue avec le Ministre de la Mobilité au sujet des taxes imposés aux opérations d’écolage « touch & go » au Findel.

Après discussion, le Bureau retient la suggestion de JW d’écrire au Ministre lui demandant d’accorder la gratuité à ces opérations comme prévu par le règlement instaurant ces taxes. Copie de cette lettre à adresser aux clubs concernés.

1. **Prochaines réunions**
* Bureau : 04/10/21
* CA : à déterminer
* CS : à déterminer
1. **Divers**

Installation « Fibre » Luxembourg Online.

L’installation a été réalisée le 17 août. EM vérifiera notre ordinateur pour déterminer s’il faut remplacer la carte réseau.

*JC Weber*

*Secrétaire Général FAL 25/08/21*

**Annexe 1**

**Rapport de la réunion du 15 juin 2021 de la Commission d’exploitation de l’aérodrome de Noertrange**

Présences :

Ministère des Sports : Manuel Costa, Steve Faltz

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics : Marc Reiter, Alain Gouleven

Administration de la navigation aérienne : Bob Lary

Commune de Noertrange : Romain Schroeder

Fédération aéronautique luxembourgeoise (FAL) : Marc Ewerling

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sur demande et initiative de M. Deville, coordinateur général au Ministère des Sports, une revue et mise au point de la situation de l’aérodrome de Noertrange a été entreprise. En effet, il s’avère que la commission d’exploitation de l’aérodrome de Noertrange, instituée par le règlement ministériel du 6 juin 2011, ne s’est plus réunie depuis 2011. Entretemps, certains faits accomplis ont été créés sur le terrain qui ne sont pas prévus par la règlementation, comme par exemple l’entretien du gazon par un employé de la base nautique ou le remboursement par le Ministère de certains matériaux d’entretien du terrain. Le Ministère des Sports aimerait ainsi clarifier qui remplit quelles responsabilités et selon quelles modalités. Il n’existe pour l’instant aucune convention entre le Ministère des Sports et la FAL sur le terrain de l’aérodrome, c’est pourquoi faute d’une base légale, les frais d’exploitation pour 2020 n’ont pas été remboursés.

Le Ministère des Sports souhaite ainsi réaliser un échange de vues sur les responsabilités des différentes entités représentées au sein de ladite commission, notamment en ce qui concerne les modalités financières, la sécurité et la maintenance des équipements de l’aérodrome. Ces dispositions sont retenues par le règlement ministériel précité.

En effet, ledit règlement ministériel énumère dans son article 1er onze points pour lesquelles un avis conforme de la commission d’exploitation est requis.

Pour la Fédération et la commune de Winseler, il est important de maintenir le seul aérodrome au Grand-Duché dans un bon état de fonctionnement et de permettre à l’aviation sportive et au Cercle Para de l’utiliser pour leurs activités. Le bourgmestre rappelle qu’il s’est engagé pour la présence et le maintien de l’aérodrome dans sa commune au cours des dernières décennies. Par contre, la commune ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour contribuer aux investissements nécessaires dans l’infrastructure (environ 2 millions d’euros pour une nouvelle pompe à essence). Au niveau des infrastructures, des travaux importants sont nécessaires pour la remise en état de la station de fuel, du hangar et la construction d’un « clubhouse ».

La réglementation permet au Ministère des Sports de soutenir les travaux nécessaires au maximum à 70% des coûts par le biais d’une convention. Or, la situation des terrains, dont certains sont toujours aux mains de propriétaires privés, rend difficile les investissements à long terme, sachant que ces investissements nécessitent une situation de départ stable.

Monsieur Ewerling rappelle que la FAL et le Cercle Para ne sont propriétaires ni des terrains, ni des équipements et que les recettes générées par les activités de parachutage et des atterrissages d’avions sportifs privés ne suffisent pas à couvrir leurs propres frais. Il évalue les coûts de maintenance annuels de l’aérodrome à environ 15.000 €. M. Costa explique que des subsides peuvent uniquement être accordés s’ils suivent la procédure budgétaire du ministère et subissent les vérifications du contrôle financier. La FAL n’aurait pas introduit de demande officielle pour recevoir un tel subside.

Selon M. Ewerling, l’Etat serait propriétaire du terrain et des infrastructures, ainsi il appartiendrait également à l’Etat de financer la maintenance et la rénovation de ceux-ci. Les représentants des ministères ont rappelé que pour de tels cas de figure, le Ministère des Finances serait l’entité compétente.

Une autre piste à explorer serait une participation financière éventuelle du Ministère du Tourisme pour promouvoir les activités touristiques autour de l’aérodrome, notamment avec la commune de Wiltz.

Monsieur Costa remarque également que l’exploitant n’a pas établi de rapport annuel de l’aérodrome, ce qui est pourtant prévu au règlement ministériel. La FAL ne fait que rapporter les dépenses en relation avec ses activités.

La prochaine réunion de la commission d’exploitation va être fixée soit au 16/09/21 à 14.00 heures, soit au 07/10/21 à 14.00 heures, probablement à Noertrange. L’ordre du jour comprendra notamment la clarification de certains points du règlement ministériel.

**Annexe 2 : Pièce jointe / FAI Members Presidents Meeting 17 June 2021 - Record of discussions**

**Annexe 3 : Pièce jointe / Rapport de la Réunion MMDT avec les clubs FINDEL**

**Annexe 4 : Pièce jointe / *REGLEMENT INTERIEUR Commission Technique et Opérationnelle* ELNT**